



Camp de jour Semaines DécouVERTES 2022

Règlements du campeur

Bienvenue au camp de jour du Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin! Afin que tous passent un bel été, veuillez prendre connaissance des règlements et des informations ci-dessous.

1. HEURES D'OUVERTURE DU CAMP

Le camp de jour est offert du lundi au vendredi de **9 h à 16 h**.

2. SERVICE DE GARDE

À la semaine: de 7 h 30 à 9 h et de 16 h à 17 h 30.

Pour ce service il faut s'adresser directement à **Vie culturelle et communautaire de Granby**. <https://www.vccgranby.org/>

À la journée: Il est offert au coût fixe de 15 \$ par jour, quelle que soit la durée.

Notez que les enfants ne peuvent attendre seuls sur le site en dehors des heures d'ouverture du service de garde.

3. ARRIVÉE ET DÉPART

- Les parents doivent accompagner leur enfant auprès de l'animateur.trice responsable **d'enregistrer les présences** (situé dans la grange). Les enfants des plus jeunes groupes seront ensuite redirigés, **avec les parents**, vers le pavillon d'accueil. Les départs impliquent la même procédure.
- **Les effets personnels** de l'enfant seront rangés à un emplacement désigné lors de la première journée de camp. Les parents sont responsables de vérifier à la fin du camp que l'enfant les ait tous récupérés.
- À chaque jour, nous pourrions demander aux parents et tuteurs légaux de **montrer leur carte d'identité** afin de pouvoir repartir avec leur enfant. Si vous n'avez pas votre carte d'identité avec vous, vous devrez appeler une personne inscrite sur la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant ou la récupérer afin de pouvoir partir avec l'enfant.
- Les parents qui n'ont pas inscrit leur enfant au service de garde sont invités à venir le chercher entre 15 h 30 et 16 h.
- Si un enfant doit quitter le site **avant 15 h 30**, les parents devront **aviser** l'animateur.trice responsable des présences le matin ou le coordonnateur par téléphone ou par courriel.

4. RETARD

Dans la mesure du possible, les parents devront nous téléphoner avant 16 h pour nous aviser de leur retard. Après l'heure de fermeture du service de garde (17 h 30), les parents devront payer un surplus d'un dollar la minute. Ce montant devra être payé la journée même du retard directement au coordonnateur ou à l'animateur responsable du service de garde.

5. ABSENCE

Pour signaler l'absence de leur enfant, les parents doivent communiquer avec le coordonnateur.

Les journées d'absence ou de maladie sont payables.

6. SUSPENSION ET RENVOI

La direction du camp de jour se réserve le droit de retirer un enfant définitivement, sans délai et sans remboursement si la situation l'exige.

7. ANNULATION D'INSCRIPTION

La politique d'annulation d'inscription est la même que celle de Vie culturelle et communautaire de Granby. Les parents qui veulent faire une demande d'annulation devront contacter directement ce service au 450-361-6081.

8. ÉTAT DE SANTÉ

Lorsqu'un enfant présente un ou plusieurs symptômes de maladie (fièvre, vomissement, maladie contagieuse, etc...), les parents sont tenus de ne pas l'amener au camp de jour. Au cours de la journée, si votre enfant ne se sent pas bien, vous serez avisés et devrez venir le chercher dans les plus brefs délais. Si vous constatez la présence de poux sur votre enfant, veuillez nous aviser le plus rapidement possible.

9. MÉDICAMENTS

Aucun médicament ne pourra être administré à l'enfant sans l'autorisation des parents. Dans le cas d'une ordonnance médicale, le médicament devra être dans son contenant original et identifié au nom de l'enfant. Les parents devront fournir les directives nécessaires à la bonne posologie du médicament.

10. ALLERGIES

Pour un enfant souffrant d'allergie, le parent doit le signaler au responsable du camp de jour. Si votre enfant a besoin d'un auto-injecteur EpiPen, assurez-vous qu'il l'a sur lui chaque matin et qu'il soit **non expiré** sans quoi il sera retourné à la maison. Afin de minimiser les risques d'allergie, **aucun échange de nourriture** entre les enfants ne sera accepté.

11. BOÎTE À LUNCH

Chaque enfant doit avoir sa boîte à lunch. Prévoir :

- **Un lunch froid puisqu'il n'y a pas de micro-ondes sur place;**
- **Des « ice-packs » pour maintenir le lunch frais;**
- **Deux collations;**
- Une **bouteille d'eau réutilisable**, que l'enfant peut transporter avec lui lors des randonnées.

Les contenants en verre sont interdits. Nous vous demandons également d'éviter tout aliment pouvant contenir des arachides et d'autres allergènes communs.

Dans un désir de respecter notre environnement, nous vous invitons à vous inspirer de la *Boîte à lunch zéro déchet*.

12. TENUE VESTIMENTAIRE et autre matériel

Notez qu'il est préférable que **TOUS** les objets et affaires personnels de votre enfant soient **IDENTIFIÉS**. L'enfant doit être vêtu **convenablement** selon la température.

Prévoir en tout temps :

- Un imperméable;
- Des bottes d'eau;
- Un chandail à manches longues;
- Des vêtements de rechange;
- Un chapeau;
- Des souliers confortables, **fermés** et adaptés à la marche (*les sandales ne sont pas permises*);
- Un maillot de bain, une serviette (pour la sortie au parc);
- Un écran solaire;
- Un insectifuge contre les tiques et les moustiques. (<https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/se-proteger-des-piqures-de-moustiques-et-de-tiques/#c740>).

Les enfants recevront un chandail du camp GRATUITEMENT lors de leur première journée. Il doit être porté lors des sorties (parc et vélo).

Rappel: Nous vous demandons de mettre une première couche de crème solaire le matin avant de déposer votre enfant au camp. Nous ne sommes pas responsables de la perte des objets de valeur.

13. COVID-19

Au cours de l'été, nous resterons à l'affût de changements potentiels aux mesures sanitaires. Nous vous aviserons par courriel de toute modification aux procédures.

Pour communiquer avec la coordonnatrice : campdejour@cinlb.org ou 579-488-4334

MERCI DE VOTRE COLLABORATION ET BON ÉTÉ !

Pour informations, contactez la responsable de l'éducation ou le coordonnateur.trice du camp de jour.